composée de samouraï, qui étaient des professionnels des combats. Notre armée moderne est composée de toutes les classes de la société. Tous nos espoirs ont maintenant été pleinement réalisés par l'œuvre de l'armée dans la guerre actuelle.

Les Français sur le théâtre des hostilités

La mission française en Mandchourie est actuellement au repos sur les derrières de l'armée. Le général Silvestre, chef de la mission, gardant auprès de lui le chef d'escadron Cheminon, renverra, dit-on, prochainement en France le capitaine Boucé, qui remettra à l'état-major de l'armée les premiers travaux établis par la mission et repartira ensuite s'il y a lieu.

Un télégramme du *Standard* a fait connaître que le correspondant du *New York Herald*, ainsi que M. Ludovic Naudeau, correspondant du *Journal*, tous deux faits prisonniers à la bataille de Moukden, avaient été remis en liberté.

La continuation de la guerre

L'enquête spéciale du grand-duc Nicolas se poursuit. Dans un rapport où il avait à envisager le problème du ravitaillement, le général Grodekof a conclu qu'il était parfaitement possible de nourrir en Mandchourie une armée de 800,000 hommes.

On télégraphie de Saint-Pétersbourg à Londres que la majorité du comité des ministres serait d'accord, en principe, sur l'opportunité de commencer les démarches en vue de la paix. Cette décision aurait été prise vendredi et communiquée hier au tsar.

LA SITUATION POLITIQUE EN RUSSIE

L'attentat de Varsovie

Peu avant huit heures du soir, un homme élégamment vêtu entrait dans la cour du poste de police, au faubourg de Praga. Il jeta une bombe qui blessa sept personnes, dont deux grièvement. Il commença à fuir, mais le capitaine du poste l'arrêta. Cet individu est un juif dont l'identité n'est pas encore établie.

Un message téléphonique fut aussitôt envoyé au baron Nolken, à la mairie de Varsovie, pour l'informer de l'attentat. Le baron Nolken, accompagné d'un officier de police, prit une voiture et partit immédiatement pour Praga. En passant près du château où réside le gouverneur général, un homme, qui se tenait sur le trottoir, lança une bombe dans la voiture. Le baron Nolken, qui se trouvait du côté le plus rapproché, reçut toute la charge de la bombe, mais son compagnon ne fut pas blessé. Le cocher fut jeté à terre et la voiture réduite en miettes.

Le baron Nolken a été transporté à la mairie, où des médecins ont été mandés. Il est blessé à la tête au cou, à un bras et à une jambe. Ses blessures semblent sérieuses.

L'officier de police qui l'accompagnait vit un homme s'enfuir. Il le poursuivit et s'empara de lui; mais le meurtrier réussit à s'échapper. En déchargeant son revolver sur un agent qui le poursuivait, il l'abattit raide mort, mais fut finalement arrêté un peu plus loin.

Les commissions

La commission Sabourof, pour la réforme du Sénat et des tribunaux administratifs locaux, fonctionne depuis le 10 février. Les premières séances, jusqu'au 18 février, ont été consacrées à des exposés et à des discussions préparatoires tendant à mettre les membres de la commission d'accord sur le fond du sujet.

Le travail de la commission a consisté ensuite en consultations spéciales avec les fonctionnaires de l'expédition des affaires du Sénat et des représentants des diverses instances administratives; le fruit de ces consultations est l'élaboration détaillée du projet de réforme tel que l'esprit en a été défini par M. Sabourof et que les membres de la commission l'ont en principe approuvé. Le projet lui-même entrera en discussion dans une quinzaine de jours.

M. Bouliguine a fait connaître que des circonstances indépendantes de sa volonté avaient créé le malentendu à la suite duquel les délégués du zemstvo de Moscou avaient pu croire que le ministre de l'intérieur refusait de les recevoir. En fait, il n'en était rien, et les représentants des zemstvos seront appelés en consultation par M. Bouliguine, au même titre que les représentants des doumas.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Le voyage de la reine d'Angleterre

La reine Alexandra et sa famille ont débarqué hier à Cadix et ont pris le train pour Villamanrique, propriété de la comtesse de Paris, auprès de laquelle elles devaient passer les journées d'hier et d'aujourd'hui. Elles repartiront demain pour Gibraltar.

Une foule nombreuse se trouvait sur la rade et à la station.

Les consuls d'Angleterre et de Danemark ont salué la reine à la gare, où s'étaient réunis les membres des colonies anglaise et danoise.

En raison du rigoureux incognito de la souveraine il n'y a pas eu de présentations officielles.

A Cadix, comme à son passage à Jerez, la reine d'Angleterre a reçu un brillant accueil des autorités et de la population.

A Jerez, la colonie anglaise et des dames de l'aristocratie, accompagnées du pasteur anglais et du consul, ont offert des fleurs à la reine et aux princesses au milieu des hourras britanniques. La princesse Victoria, indisposée, est restée à bord du yacht à Cadix.

La reine a été reçue à la station de Villamanrique et conduite en voiture jusqu'à la maison d'Orléans par la comtesse de Paris et la princesse Louise d'Orléans.

Le duc de Montpensier chevauchait auprès de la voiture. La population a acclamé les voyageurs et Villamanrique est pavoisée aux couleurs de la France et de l'Espagne.

La visite de la reine d'Angleterre est assez commentée.

Une insurrection en Crète

Certains organes de la presse anglaise prennent prétexte de l'insurrection que nous avons signalée pour attaquer l'administration du prince Georges et préconiser son remplacement.

Le *Standard* s'exprime ainsi :

Un prince investi de pouvoirs presque absolus, qui ne peut pas maintenir l'ordre dans une petite île de 300,000 à 400,000 habitants sans recourir à des mesures d'un caractère douteux, ne doit pas s'attendre à beaucoup de sympathie de la part des puissances qui lui ont conféré l'autorité afin de ne pas se voir susciter des embarras de la part d'une petite dépendance de la Turquie.

Le *Morning Post* dit :

La meilleure solution serait le choix d'un administrateur réellement capable et énergique, qui éviterait les accusations de tyrannie ou de favoritisme formulées contre le prince Georges. Beaucoup d'hommes au service de l'Angleterre ou d'une autre puissance accepteraient et seraient en mesure de remplir cette tâche; mais le choix d'un tel homme nécessite l'acceptation unanime des puissances protectrices.

Le Venezuela et les puissances

Le gouvernement des Etats-Unis se maintiendra dans une attitude de simple expectative à l'égard des affaires du Venezuela. Il pense que le refus du président Castro de soumettre à l'arbitrage ses différends avec les Etats-Unis ne comporte aucun danger pour ceux-ci.

L'arrangement intervenu entre le Venezuela et les obligataires anglais et allemands n'inspire non plus aucune inquiétude au gouvernement américain.

Seuls les mauvais rapports personnels existant en ce moment entre le président Castro et le ministre américain, M. Bowen, qui étaient les meilleurs amis du monde à l'époque du blocus anglo-germano-italien, compliquent un peu la situation. Les Etats-Unis ne peuvent cependant rappeler M. Bowen; ce serait avoir l'air de céder au dictateur vénézuélien.

D'après le *Herald*, l'Italie a donné l'assurance au département d'Etat qu'elle n'a point l'intention de précipiter une crise au Venezuela.

M. Bowen télégraphie de Caracas que l'affaire des câbles français, en suspens devant les tribunaux, est toujours à l'état de conflit latent, mais non aigu.

Le correspondant du *Times* à Bruxelles assure que le gouvernement néerlandais demandera l'extradition des marins hollandais retenus prisonniers au Venezuela, et qu'en cas de refus, il fera une démonstration navale, soit isolément, soit conjointement avec les autres puissances actuellement en conflit avec le gouvernement du président Castro.

Une dépêche de Rome à l'*Information* assure que M. Tittoni a eu plusieurs entrevues avec M. Barrère, ambassadeur de France, en vue d'une action éventuelle des deux pays amis au Venezuela, si le président Castro continue à suivre une politique aussi contraire aux droits acquis des Italiens et des Français.

Le conflit suédo-norvégien

On nous écrit de Stockholm :

Sur la demande du président du conseil, M. Bostrœm, le Riksdag vient d'élire une « commission secrète » composée de six membres de chacune des deux Chambres, qui doivent se mettre d'accord avec le gouvernement concernant l'attitude à prendre par la Suède dans la question des consulats norvégiens.

De telles commissions, dont les délibérations restent absolument secrètes, peuvent être créées, suivant la Constitution, chaque fois que le gouvernement juge nécessaire de coopérer directement avec le Riksdag sans passer par les séances parlementaires. C'est en 1895 pour la dernière fois qu'une commission semblable fut nommée; alors comme aujourd'hui, il s'agissait des rapports avec la Norvège.

Les libéraux considèrent l'institution comme démodée. Des séances secrètes sans le contrôle public sont peu conformes aux conceptions politiques d'aujourd'hui, disent-ils, et la rareté même de ces commissions et le manque de responsabilité de leurs membres sont faites pour exciter d'une façon anormale la curiosité de l'opinion publique.

Un projet vient d'être déposé dans le but de supprimer le droit pour le gouvernement de les créer.

Alsace-Lorraine

On nous écrit de Metz :

Avec les premiers beaux jours reviennent chaque année en Lorraine des milliers d'ouvriers italiens qui trouvent, principalement à Metz et dans la vallée de la Moselle, un travail très rémunérateur.

Depuis une huitaine, de nombreux trains spéciaux, venant par la Suisse, ont déversé, à Metz seulement, plus de cinq mille terrassiers transalpins.

Il est certain que c'est à la main-d'œuvre italienne que l'on doit, en grande partie, l'agrandissement si prodigieusement rapide de la ville de Metz et ses magnifiques promenades nouvelles établies sur l'emplacement des anciens remparts.

Cette année, les travaux seront poussés avec une activité plus grande encore que les années précédentes. Les nouvelles constructions militaires, docks et casernes, la nouvelle gare, le monumental hôtel des postes, sans compter les nombreuses entreprises privées, nécessiteront un surcroît considérable de travailleurs, qui sera, on l'espère, fourni par les transalpins.

Saint-Siège

On télégraphie de Rome :

Samedi, fête de l'Annonciation, a eu lieu, dans l'après-midi, la bénédiction de la chapelle de Lourdes, située près de la grotte artificielle de Lourdes, dans les jardins du Vatican.

Cette chapelle est un fac-similé et une vraie réduction de la basilique de Lourdes.

A la cérémonie de la bénédiction, qui a été faite par le saint-père, assistaient la cour pontificale, une délégation des principales paroisses de Rome, M. Schœpfer, évêque de Tarbes, venu exprès pour la circonstance, et un grand nombre de pèlerins français. La bénédiction de la chapelle a été suivie d'une procession.

Le pape a voulu donner à cette cérémonie toute la solennité possible :

Prions la madone de Lourdes, disait-il ces derniers jours à un personnage ecclésiastique de France; elle peut beaucoup pour le salut de la France.

Russie

Le consul général de France à Varsovie écrit que le ministère des communications étudiant en ce moment la possibilité de réunir par une voie navigable la mer Baltique et la mer Noire, M. Maximowitch, ingénieur en chef des communications de la Pologne, a été chargé de préparer un projet comportant l'approfondissement de fleuves et de rivières et la construction de canaux.

L'établissement d'une voie navigable entre la Baltique et la mer Noire serait, sans parler des conséquences politiques, un événement de la plus haute importance au point de vue commercial.

Turquie

Notre correspondant de Constantinople nous écrit, le 23 mars :

A l'exemple des commandants en chef des escadres française, anglaise, italienne, américaine de la Méditerranée et de l'escadre russe de la mer Noire, le commandant de l'escadre autrichienne, contre-amiral Pietruski, est venu faire visite au sultan. En elle-même, cette visite, toute de courtoisie, n'a pas de particulière importance, mais elle en acquiert une par le fait que c'est pour la première fois, si je ne me trompe, qu'elle se produit pour les Autrichiens, et aussi parce qu'elle a lieu à un moment où la question macédonienne sollicite les préoccupations. L'Autriche a voulu, par là, donner au sultan une preuve qu'elle ne cherche rien de défavorable à la Turquie, et que les mouvements de l'escadre autrichienne, qui, paraît-il, avaient quelque peu alarmé le gouvernement ottoman, n'avaient rien d'offensif.

La réception que le sultan a faite à l'amiral a été solennelle. Avant de passer à la salle à manger pour le dîner de gala auquel se trouvaient présents tous les ministres et les hauts fonctionnaires de l'Etat, avec, naturellement, l'ambassadeur d'Autriche et les membres de l'ambassade, le sultan a placé lui-même sur la poitrine de l'amiral le grand-cordon de l'Osmanié.

États-Unis

Le président Roosevelt, plein de sollicitude pour les familles nombreuses, vient d'envoyer au fermier Jeff Farthing, de Findlay (Ohio), père de douze enfants vivants, une lettre de félicitations avec un acte de donation en bonne et due forme de 65 hectares de terre publique à choisir où il voudra.

⁂ Le gouvernement américain active les mutations diplomatiques résultant du récent mouvement survenu dans ce service. En raison des circonstances actuelles tant en Extrême-Orient qu'en Amérique (affaires du Venezuela et de Saint-Domingue), M. Roosevelt tient à ce que les nouveaux ambassadeurs et ministres occupent sans délai leurs nouveaux postes. M. Mac Cormick prendra possession de l'ambassade de Paris dans le courant d'avril.

⁂ Le vapeur allemand *Prinzess-Irene* a débarqué hier à New-York quatre-vingt-trois membres d'une secte étrange d'Australie qui s'en vont rejoindre quelques centaines de leurs coreligionnaires vivant en communauté avec un roi et une reine à Benton-Harbor (Michigan), sous le nom d' « Enfants perdus d'Israël ».

Les nouveaux venus portant, les hommes, une barbe descendant jusqu'aux genoux, les femmes, leurs cheveux flottants dans le dos, étaient bizarrement vêtus. On eût dit des êtres appartenant à l'humanité primitive.

Ils ont à leur tête un certain Bissert qui fait remonter son origine aux rois de Galles d'il y a mille ans et paraissent pourvus d'amples ressources. Ils sont végétariens et attendent la fin du monde pour 1916.

AFFAIRES MILITAIRES

UNE MUTATION. — De notre correspondant de Perpignan :

Parmi les dernières mutations publiées hier à l'*Officiel*, on remarque celle du capitaine Troussier, du 12e d'infanterie à Perpignan, envoyé au 141e à Marseille. Le capitaine Troussier est cet officier qui, en garnison à Romans, refusa de jurer sur le drapeau qu'il n'avait pas envoyé de fiches au Grand-Orient. Mis en quarantaine par ses collègues, il fut envoyé à Perpignan. Ces jours derniers, le capitaine Lachapelle, du 12e, montra à plusieurs de ses camarades une lettre qu'il avait reçue d'un officier de la garnison de Romans, donnant des détails sur la conduite du capitaine Troussier dans l'affaire des fiches. M. Troussier, prévenu, vint au cercle militaire où se trouvait le capitaine Lachapelle et le somma de lui communiquer ladite lettre. M. Lachapelle déclara qu'il ne répondait pas aux injonctions d'une casserole. M. Troussier traita alors M. Lachapelle de lâche. M. Lachapelle riposta : « Vous cherchez une affaire, mais vous perdez votre temps; je ne suis pas chargé de rétamer les casseroles. »

Le colonel du 12e, présent à l'altercation, a dû rendre compte de l'incident à ses chefs, et le capitaine Troussier a été envoyé au 141e à Marseille, avec indemnité.

INFANTERIE. — Le commandant Bouquero, auteur de fiches maçonniques contre ses camarades et ses supérieurs, qui avait été récemment affecté au 2e régiment étranger, va remplir en Indo-Chine les fonctions de major du régiment formé par la réunion de deux bataillons du 1er étranger.

LE CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS

(De notre envoyé spécial)

Rouen, 26 mars.

Cette question de la participation du groupe socialiste parlementaire à la délégation des gauches, qui est la cause et l'objet du congrès de Rouen, n'est prise, de part et d'autre, que comme symbole. Derrière cette pratique, c'est en réalité l'éternel conflit des deux tendances qui continue : la tendance réformiste et la tendance révolutionnaire. La politique de classe s'oppose, une fois encore, à la politique démocratique. Et si le conflit s'est concrété sur la question de la délégation des gauches, c'est que le groupe parlementaire est apparu à la fraction avancée du parti socialiste français comme représentant les idées contraires à la saine doctrine. Aussi dans la première journée, avons-nous plutôt assisté à une joute oratoire entre députés et « militants » qu'à un débat précis sur la question posée. Cela nous a valu un remarquable discours de M. Aristide Briand.

La plupart des députés socialistes assistent au congrès et les délégués y sont fort nombreux. Le nombre des fédérations adhérentes est de 35, comprenant 10,971 membres cotisants et représentant 344,500 électeurs.

M. Augagneur, député et maire de Lyon, et partisan de la délégation des gauches, a ouvert le débat. Son discours, prononcé d'un ton calme, n'a pas eu la virulence à laquelle s'attendaient ses adversaires, et en vérité, il n'était point besoin de réunir un congrès pour une aussi minime revendication. Mais cette réunion, prétexte à de fières paroles, aura surtout permis aux députés socialistes d'abandonner, à la veille de l'unité, l'attitude humiliée à laquelle le conseil national de leur parti les avait réduits :

— Je suis, a déclaré M. Augagneur, un ferme partisan de l'unité socialiste et de grand cœur, demain, je m'unirai à mes camarades révolutionnaires, dont les votes à la Chambre n'ont nullement différé des nôtres. Mais nous ne pouvons pas admettre que l'unité se fasse sur un protocole qui serait la négation de la politique de notre parti.

Et après avoir insisté sur les résultats obtenus par les socialistes dans la législature actuelle, l'orateur a examiné les prescriptions de ce protocole de l'unité. Il s'est notamment élevé contre la défense faite aux élus de voter l'ensemble d'un budget qu'ils auront contribué à modifier. Cette interdiction lui semble dangereuse et même « ridicule ». Le budget militaire même est utile, car la France doit se prémunir, dans le monde armé, contre les agressions du dehors.

— Quant à la délégation des gauches, a-t-il ajouté, quand je suis arrivé à la Chambre, on m'a dit qu'elle était excellente. Vous me dites maintenant qu'elle ne vaut rien. Mon esprit n'est pas assoupli à cette gymnastique.

A moins d'enfermer les députés socialistes dans une cage de fer, vous ne les empêcherez pas de se concerter avec leurs collègues républicains pour déjouer les manœuvres de la réaction. Alors, pourquoi ne pas autoriser ce qu'on ne peut empêcher?

D'ailleurs, conclut M. Augagneur, nous ne vous demandons pas de rien changer à votre texte d'unification, mais seulement de prendre acte de nos idées et de nous permettre, quand le cas se présentera, de faire triompher notre interprétation.

Les exigences de M. Augagneur sont, on le voit, modestes. Pourtant, elles sont vivement repoussées par plusieurs délégués, dont Me Augagneur révèle que l'un d'entre eux, ennemi des compromissions bourgeoises, est receveur d'octroi.

Le champion des révolutionnaires de l'assemblée, M. Ducos de la Haille, prononce une véhémente harangue, en forme de réquisitoire, contre les élus.

Il explique que l'unification des forces socialistes en France a été prescrite par le congrès d'Amsterdam.

— A ce congrès, dit-il, le parti socialiste français a été battu. Il faut nous soumettre ou nous démettre. J'attends qu'on ose ici préconiser la rupture avec le socialisme international.

Au milieu de clameurs de protestation, l'orateur s'écrie :

— Je rappelle à Augagneur le spectre de Millerand.

Et comme on l'interrompt :

— Vous pouvez le renier, s'écrie-t-il, mais vous l'avez assez longtemps défendu pour que nous brandissions son cadavre !

Il poursuit :

— Les élus doivent être dans la main du parti organisé. Vous voulez la liberté, avec l'apparence d'un contrôle dérisoire. Vous ne l'aurez pas !

M. Ducos de la Haille examine ce qu'il appelle le bilan de la politique ministérielle.

— Vos projets, s'écrie-t-il, sont émasculés ! Rien ne vous distingue plus du parti radical et vous avez fait un confusionnisme dont la propagande est morte. Quelle propagande voulez-vous que nous fassions quand, dans le pays, on nous présente les votes honteux que vous avez commis? (Bruit.)

L'orateur, en terminant, se félicite que M. Jaurès, qu'il compare à Port-Arthur, ait été enfin reconquis par les révolutionnaires.

Mais voilà M. Aristide Briand, qui escalade la tribune et qui reprend l'offensive.

— Parmi les éléments représentatifs du parti, dit-il, il y a les citoyens qui sont élus et ceux qui n'ont pas encore réussi à l'être, mais espèrent l'être un jour. On peut arriver à ce résultat par des efforts de propagande, mais il existe un moyen plus rapide : il consiste à prononcer des réquisitoires contre les députés. L'électeur se dit : « Voilà un gaillard qui n'a pas froid aux yeux, il est digne de me représenter. »

Le procédé est facile. Quand l'élu, fatigué de la lutte soutenue, rentre dans son parti, croyant y trouver un peu de réconfort, on l'abreuve d'injures. Ce qui est humiliant pour notre parti, c'est qu'un congrès ait pu applaudir des paroles aussi injustes et aussi bassement démagogiques que celles qui ont été prononcées tout à l'heure.

Et après cet exorde, M. Briand interpelle directement son adversaire et fait alors des déclarations qui dépassent l'enceinte du congrès pour atteindre d'autres milieux :

— Oh! vous, citoyen Ducos de la Haille, vous qui ne vous doutez même pas des difficultés qu'ont à résoudre les élus, vous qui êtes l'inflexible procureur parlant au nom d'une inflexible loi, vous vous plaignez que nos projets ne portent même pas l'estampille socialiste et vous m'avez reproché à moi, rapporteur du projet de séparation, mes faiblesses pour l'Eglise et pour la liberté. Eh bien, citoyen Ducos de la Haille, savez-vous quel homme a parlé en vous quand vous m'avez adressé ce reproche? Ce n'est pas le socialiste, c'est le franc-maçon, c'est le socialiste qui s'est mêlé aux milieux bourgeois libres penseurs qui a inspiré votre diatribe. Ah! vous voudriez bien opposer votre dogme au dogme de l'Eglise. Vous voudriez qu'on vous livrât cette Eglise ligotée au nom de la liberté que vous réclamez pour vous-même! Curieuse manière de comprendre la libre pensée!

Vous reprochez à mon projet de ne pas être révolutionnaire parce qu'il ne veut pas confisquer les biens particuliers donnés privément à l'Eglise. Vous, vous voulez les prendre. Oh! vous, vous êtes un esprit rigide! Vous aimez l'absolu jusqu'à l'injustice. Je vois bien que certains libres penseurs aiment tellement cette réforme de la séparation qu'ils veulent la conserver toujours dans leur programme.

Cette influence que vous nous reprochez, continue-t-il, combien de fois nous avez-vous demandé de la mettre au service non seulement de vos ambitions politiques, mais de vos intérêts particuliers?

— Vous êtes méchant! interrompt le président.

— Non, répond M. Briand, je suis juste. Vous voulez me bâtonner. Je ne me laisse pas bâtonner, moi, entendez-vous!

Et il reproche aux « militants » d'humilier sans cesse les députés :

— Vous allez à l'unité bassement, leur dit-il. Vous nous jetez comme des tapis sous les pieds de nos adversaires d'hier qui seront nos frères demain. Vous êtes bien coupables d'agir ainsi. Que nous reprochez-vous? Notre politique de coalition avec les groupes démocratiques? Mais vous ignorez donc tout de la vie! Notre effort doit être varié, souple, comme la vie elle-même. Et la grandeur de notre parti, c'est qu'il est la vie même.

Sur la question de la délégation des gauches, M. Aristide Briand s'explique avec humour : « C'est fâcheux pour la lutte de classe, dit-il, mais nos bulletins sont, à la Chambre, de la même couleur que les autres et la collaboration des classes se fait au fond de l'urne.

Et il conclut en acceptant la déclaration de l'unité, mais en ne l'interprétant pas comme une interdiction absolue de collaborer occasionnellement avec les groupes de gauche.

Le discours de M. Briand a été très applaudi. M. Jaurès s'expliquera demain.

MARIUS GABION.

NOUVELLES DU JOUR

Le banquet de la Société des viticulteurs de France et d'ampélographie a eu lieu hier, sous la présidence de M. Jean Dupuy, président de la société, qui avait en face de lui M. Ruau, ministre de l'agriculture. Parmi les autres convives, très nombreux, citons MM. Méline, Viger, Gomot, anciens ministres de l'agriculture; Calvé, comte de Blois, Obissier Saint-Martin, Jules Ricard, Paul Rouvier, sénateurs; de La Batut, Doumergue, Larquier, Cazeaux-Cazalet, Cazeneuve, Augé, députés.

Au dessert, M. Jean Dupuy, sénateur et président de la société, a porté la santé du président de la République, « le plus haut protecteur, a-t-il dit, de la viticulture de France ».

Il a ensuite appelé l'attention de M. Ruau sur l'état dans lequel se trouve aujourd'hui la viticulture. Il a sollicité son concours en faveur de la loi des fraudes, qu'il voudrait voir votée par le Sénat avant les prochaines vendanges, et il l'a supplié de faire cesser la production artificielle des vins. Il lui a enfin demandé pour les producteurs la possibilité de distiller, lorsqu'ils en éprouveront le besoin, leur excès de vin.

M. Ruau a dit combien il était heureux de constater la prospérité croissante des caisses de crédit agricole qui rendent de si grands services à tous ceux qui n'ont, pour se défendre, que leur honnêteté et leurs bras. Il a invité les sénateurs présents à se joindre à lui pour obtenir du Sénat la mise rapide à l'ordre du jour de la loi des fraudes. En ce qui touche le sucrage des vins, qui a été si néfaste pour la région du Sud-Ouest, M. Ruau dit qu'il y aura lieu de recourir à des mesures transactionnelles pour en atténuer les effets.

Le ministre ajoute qu'il s'efforcera de faciliter la distillation et il promet, après avoir examiné très attentivement toutes les revendications, de s'en faire l'avocat auprès du président du conseil qui, avec l'esprit d'équité qu'on lui connaît, fera tout ce qui dépendra de lui pour donner satisfaction au Midi.

Le ministre a remis la croix d'officier du Mérite agricole à M. Pacotet, maître de conférences à l'école d'agriculture de Grignon, et à M. Rousselle, viticulteur à Montpellier.

Au cours d'une réunion des présidents de comités royalistes départementaux qui s'est tenue dimanche à Paris, M. Paul Bézine, chef du bureau politique du duc d'Orléans, a donné lecture de la lettre suivante adressée par le prince à ses représentants, et qui a été communiquée aux journaux :

Woodnorton, le 25 mars 1905.

Messieurs,

Depuis cinq ans, les maux de la patrie ont redoublé, augmentant en moi, avec les douleurs de l'exil, la conscience de mon devoir. Plus que jamais, à l'erreur républicaine doit s'opposer la vérité monarchique. Les trêves apparentes et passagères ne sauraient modifier le cours des événements. Plus fort que les desseins des hommes, le vice même des institutions entraîne le régime vers son terme fatal : l'anarchie.

L'Etat républicain est un corps décapité. Chacun le sent et le déplore. L'instinct populaire réclame un chef : il ne trouve, de l'aveu unanime, qu'un président désarmé, éternel esclave du Parlement, de ses ministres, des loges ou des comités. Seul le roi peut rendre à la magistrature suprême son utilité avec sa dignité.

Élevée au-dessus de toutes les conditions rivales, indépendante des partis, uniquement préoccupée du bien public et de l'intérêt national, la monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, demeure le seul pouvoir capable de rendre à la France l'ordre, la prospérité économique, le prestige moral, et avec son rang dans le monde, son rayonnant éclat d'autrefois. Seule, elle peut mettre un terme aux luttes de classes, apaiser l'antagonisme social, et par le judicieux exercice de sa plus généreuse prérogative, l'impartialité, garantir à tous les mérites, d'où qu'ils viennent, leur emploi et leur récompense.

Ainsi conçue, la monarchie est en mesure d'étudier, non pour les esquiver, mais pour les résoudre, les graves questions qui préoccupent à cette heure l'esprit public.

Quel que soit le mode futur de ses rapports avec la société civile, l'Eglise catholique, placée en dehors des luttes politiques, et vénérable d'autant plus, a le droit de vivre dans une pleine indépendance doctrinale et disciplinaire, sous la légitime autorité de son chef spirituel, le Souverain Pontife. Ce serait commettre une odieuse iniquité que de la dépouiller des temples où prièrent tant de siècles et des indemnités qui lui furent justement allouées. A l'ère des persécutions mesquines, la monarchie ferait succéder un régime de justice et de bienveillance. Respectueuse de la liberté religieuse, elle saurait à la fois maintenir les prérogatives de l'Etat et garantir à l'Église le libre exercice de sa mission divine. Un régime analogue s'appliquerait aux autres cultes. On verrait seulement aboutir cette réforme tant souhaitée : la séparation de la franc-maçonnerie et de l'Etat.

L'armée — est-il besoin de le dire? — ne connaîtrait plus la plaie infâme de la délation. Tous les soldats de France trouveraient en moi, qui eus l'amertume de ne pouvoir servir dans leurs rangs, un chef garant de l'honneur commun comme du sien propre. L'armée, messieurs, de quelle jalouse sollicitude ne devons-nous pas l'entourer? Malgré les atteintes dont elle est l'objet, elle reste parmi nous la grande école du devoir, du dévouement et du sacrifice. Et de quelles autres vertus pouvons-nous espérer le relèvement national?

Par la décentralisation, compatible seulement avec un pouvoir fort; par une législation sociale humaine aux faibles et aux opprimés; par l'équitable répartition de l'impôt en dehors de toute inquisition vexatoire; par l'organisation des retraites ouvrières au moyen du large développement des œuvres de mutualité et de prévoyance, bien des problèmes politiques et sociaux se trouveraient résolus. Ainsi serait rendu à notre race, avec sa fécondité, le génie d'initiative dont j'ai retrouvé partout l'empreinte sur la face du monde. Ainsi serait assuré à la France le plus grand des bienfaits, celui qui inscrivit à jamais le nom de Henri IV dans la mémoire du peuple, la réconciliation nationale, la fin des proscriptions, l'harmonie et la paix entre les citoyens.

Je ne renoncerai point à de si hauts espoirs. J'ai foi dans mon principe; j'ai foi dans mon pays; j'ai foi dans le concours de mes fidèles. Ils combattront avec moi à visage découvert, drapeau déployé, soucieux avant tout des affirmations nécessaires. Le temps travaille pour nous et le nombre s'accroît chaque jour des républicains désabusés qui « n'attendent rien que d'un changement de régime ». Pour moi, fort des leçons de l'histoire, héritier de ceux qui firent la France, je n'ai qu'une ambition : servir mon pays. Vienne l'heure, marquée par Dieu, de me dévouer à son salut : je serai prêt.

PHILIPPE.

La *Petite République* croit savoir que la chancellerie a décidé de supprimer les mots « devant Dieu et devant les hommes » de la formule : « Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la réponse du jury est... » etc., prononcée par le chef du jury.

Notre confrère ne réfléchit pas que la formule en question, figurant parmi les prescriptions du Code d'instruction criminelle, qui est une loi, ne peut être modifiée que par une loi.

La Ligue pour la défense des droits de l'hellénisme a tenu sa seconde assemblée générale hier dimanche, au Grand-Hôtel.

Le comité de 18 membres a été porté à 28. Ont été élus :

MM. Homolle, président; Grimanelli, secrétaire; G. Clemenceau, Denys Cochin, Henry Houssaye et Théodore Reinach, vice-présidents; Théry, trésorier; Gr. Triantaphyllidès, secrétaire adjoint; Desmons, Nozières, comte d'Aunay, Lockroy, Jean Aicard, Aulard, Berl, Cleiftie, A. Croiset, Diehl, d'Eichtal, Fougères, L. Havet, Pottier, Leroux, Marqueste, Psichari, Joseph Reinach, G. Deschamps, Em. Rodocanachi, membres du comité.

Après le vote du règlement intérieur, l'assemblée a prié M. Homolle, président, de profiter de son séjour en Grèce à l'occasion du congrès d'archéologie pour faire connaître le but et l'esprit de la ligue sous la forme qu'il jugera convenable.

L'*Express du Midi*, journal de Toulouse, annonce que l'Association des officiers de réserve a, par 18 voix contre 1, prononcé l'exclusion du docteur Tranier, auteur de fiches maçonniques contre des officiers.

On nous télégraphie de Brest :

Le préfet du Finistère vient d'annuler la délibération du conseil municipal de Brest au sujet du vote de 1,000 francs pour couvrir les frais de voyage à Paris de la délégation municipale présidée par M. Goude, et qui fut reçue par M. Thomson de la façon que l'on sait. Ce crédit de 1,000 francs avait été dépensé avant approbation préfectorale.

La grève des tanneurs de Landivisiau est terminée; les ouvriers obtiennent dix heures et demie de travail au lieu de douze et quelques-uns une augmentation de salaire de 25 centimes. Par contre, les ouvriers peintres ont déclaré la grève; mais elle est sans importance, les peintres n'étant qu'au nombre de six.

LES GRÈVES

On nous télégraphie de Prades :

A la Cabanasse (arrondissement de Prades), de nombreux ouvriers, occupés par M. Escoffier à la construction du troisième lot de la ligne de chemin de fer de Villefranche-de-Conflent à Bourg-Madame, ont déclaré la grève, réclamant une augmentation de salaire. M. Escoffier n'ayant pas accepté les propositions des grévistes, ceux-ci, la plupart Espagnols et Italiens, très surexcités, parcourent la commune en chantant l'*Internationale*. Ils ont fait cesser les travaux aux tailleurs de pierre.

AU JOUR LE JOUR

M. de Segonzac, prisonnier des Berbères marocains

C'est, on s'en souvient, par un télégramme de M. Zenagui, professeur à l'école des langues orientales de Paris, et qui faisait partie de la mission de M. de Segonzac, qu'on a appris la capture de celui-ci par le cheikh des Seketânas, Mohammed ben Tabia. Celui-ci a adressé de plus à M. Terrier, secrétaire général du comité du Maroc, une lettre que reproduit ce matin le *Figaro* et qui rapporte dans tous ses détails ces regrettables incidents.

En voici le texte :

Mogador, 15 mars 1905.

Monsieur le secrétaire général,

Voici l'explication du télégramme que je vous ai envoyé par les Canaries concernant la capture de M. de Segonzac.

Le 26 février nous campions à Aqqa-Iren, au nord de Tissint. Le soir même de notre arrivée dans cette ville du désert, un certain El Hachemi est venu à notre camp. Il reconnaissait tous nos hommes. Il les avait tous vus à Mogador avant le départ de la mission et était au courant de nos projets. Il savait que nous allions dans l'Oued-Dra. El Hachemi était donc pour nous, ce jour-là, un vrai danger. Comment faire? Nous l'avions attaché à notre service comme domestique; je lui ai fait une avance de cinq francs qu'il nous avait demandés, et le 27 février il s'est mis en route avec nous pour Ilir. Chemin faisant, il eut une discussion avec le chérif qui le blâmait. Il partit sans rien dire à personne.

Arrivés à Ilir très tard, nous ne pouvions partir le lendemain. Il fallait laisser reposer nos bêtes et nos hommes, fatigués, et il fallait aussi trouver un zettat sûr et capable de nous faire traverser la tribu des Ouled-Jellah, Arabes nomades vivant uniquement de vols et de pillages et dont le parcours s'étend jusqu'à Tagmout où nous voulions aller. Un homme très influent dans toute cette région, le cheikh Mohammed ben Tabia, nous est indiqué comme un des rares zettats pouvant nous conduire à Tagmout, et c'est lui qui va nous trahir et prendre Segonzac comme prisonnier. Voici dans quelles circonstances.

Le 28 février nous séjournons à Ilir. El Hachemi susmentionné a pu avoir le temps de nous vendre au cheikh Mohammed ben Tabia. M. de Segonzac est dès lors reconnu comme « roumi » sans que nous nous en doutions.

Le 1er mars, à 6 heures du matin, le cheikh Mohammed nous fit dire qu'il avait des occupations ce jour-là, qu'il fallait attendre encore un jour si nous voulions qu'il nous accompagnât lui-même. Mais notre camp déjà levé et nos mules chargées, force nous était de nous mettre en route. Nous insistâmes auprès du cheikh en question, qui finit par consentir à faire avec nous une petite étape de deux heures, et ce fut à la zaouïa de Sidi-Mohammed ou Yacqoub qu'il nous conduisit. A 2 kilomètres de cette zaouïa, c'est-à-dire aussitôt que nous mîmes le pied sur le territoire sacré (horm) de ce sanctuaire, le cheikh Mohammed, qu'escortaient dix à douze hommes, retourna à Ilir et laissa seulement avec nous quatre hommes qui nous accompagnèrent jusqu'à la zouïa même.

Le 2 mars, vers cinq heures et demie du matin, nous nous mîmes en route pour Tagmout, accompagnés du cheikh Mohammed ben Tabia, qui revenait d'Ilir et dont l'escorte, ce jour-là, était également d'une douzaine d'hommes.

Notre caravane était ainsi composée :

1° Si Hassen, de Mogador, jouant le rôle de grand chérif sous le nom de Ma-el-Aïnin;
2° Si Hejjoub, jouant le rôle de Iqlh du chérif;
3° M. de Segonzac, caïeb sidi (ami du chérif);
4° Zenagui, ami du chérif et caissier;
5° Quatre domestiques : Mbarek, Mokhtar, de Tanger, Omar et Abdesselam, du Houz;
6° Huit mules et un âne.

Notre caravane ainsi composée arriva vers onze heures et demie à la vallée de l'oued Sedram que nous traversâmes à sec, et une demi-heure après, le cheikh Mohammed nous fit arrêter près d'un rdir (mare d'eau) pour déjeuner. C'était au milieu d'une plaine aride, limitée d'un côté par la vallée que nous venions de traverser, et des trois autres côtés par des collines de l'Anti-Atlas. Cependant que nos hommes improvisaient notre déjeuner à moitié préparé la veille, le cheikh Mohammed et ses hommes cherchaient à s'emparer de nos fusils, sous prétexte d'en connaître le mécanisme. Le